

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2026.062

Nombre de
Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 0
Votants : 14

Objet :

**Subventions
complémentaires aux
associations**

L'an deux mil vingt-six, le huit juillet, à dix-huit heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil,
sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2026

Étaient présents : CARMELLINO-DIBON Bruno, CARMELLINO-DIBON Claire, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FLEURIET Lynda, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, GUILLIER Vincent, JALBY Jean-Paul, LAPORTE Alexandre, NOEL Patrick, PETIT Jean-Pierre, THOMAS Corine.

Absent avec procuration : /

Absente excusée : MAZOUZ Josiane

Absent non excusé : /

Secrétaire : NOEL Patrick

L'Entente Belleville Savigny et Verdigny (Football) a complété son dossier de demande de subvention pour 2026, aussi M. le Maire propose d'étudier cette demande. M. le Maire indique que le club semble être dans un contexte de division.

L'ADMR a déposé son dossier de demande de subvention pour 2026, aussi M. le Maire propose d'étudier cette demande.

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

- ADMR 300 €
- Entente Belleville Savigny et Verdigny 1 000 €

M. JALBY présente l'entente et les difficultés en cours au sein de celle-ci. 8 licenciés de Saint-Satur sur 224 adhérents.

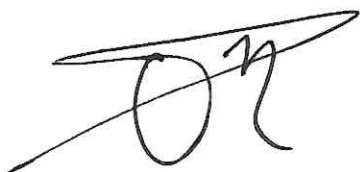
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE les subventions telles que présentées ci-dessus au titre de l'article 65748.

Le Secrétaire, M. NOEL Patrick



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 10 juillet 2026

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 9 juillet 2026
Le Maire, Christian DELESGUES

